

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 80-0747/PRES/FIN portant règlement provisoire du budget de l'exercice 1979

n° 80-0747/PRES/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Date de publication
25 mai 1980

Numéro JO
n° 1 du 03/01/1981

Date du numéro
3 janvier 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget de L'Etat, pour l'exercice 1979, sont arrêtées comme suit : À – Recettes recouvrées..... 16 844 995 932 soit : 12 695 638 296 au titre des recettes ordinaires et : 4 149 287 636 au titre des recettes extraordinaires B – Dépenses admises.....13 198 507 816 soit : 10 779 850 416 au titre des dépenses ordinaires et: 2418 657 400 au titre des dépenses extraordinaires C – D'où il ressort un excédent des recettes sur les dépenses de.....3 646 418 116 Cet excédent sera versé au fonds de réserve.